

2023/



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS**

**DÉCISION N°2023/139
Du lundi 22 mai 2023**

**Rapportant la décision n° 2023/017 du mercredi 1^{er} février 2023
fixant les modalités d'une convention de prestation de service
relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats
errants, avec la Société Protectrice des Animaux - SPA -**

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision n° 2023/017 du mercredi 1^{er} février 2023 fixant les modalités d'une convention de prestation de service relative à la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants, avec la Société Protectrice des Animaux - SPA,

VU la délibération du Conseil municipal n°2023/109 du 29 mars 2023 relative au vote des subventions dans le cadre du Budget primitif 2023,

CONSIDERANT que la commune a accordé l'aide financière à la Société Protectrice des Animaux - SPA - dans le cadre du vote des subventions aux associations lors du Conseil municipal du 29 mars 2023, et qu'il est nécessaire de rapporter la décision n°2023/017 du mercredi 1^{er} février 2023,

DÉCIDE

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le :

25 MAI 2023

Publié le : 25 MAI 2023

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ARTICLE 1^{er} : La décision n°2023/017 du mercredi 1^{er} février 2023 est rapportée.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont l'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 22 mai 2023.

Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



2023/

